RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02883
Numéro SIREN : 517 516 555
Nom ou dénomination : ABM

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2021 sous le numéro de dépôt 1815

ABM

Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : Ad Park 12-20 place Marcel Rebuffat
91140 VILLEJUST

517 516 555 RCS EVRY

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt-trois décembre,
A 18 heures,

Les associés de la société ABM, Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, divisé en 1 000 actions de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social Ad Park 12-20 place Marcel Rebuffat 91140 VILLEJUST, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Romain QUEDREUX, titulaire de 800 actions,
- La société ISAN CONSULT, EURL représentée par sa gérante Madame Anne-Sophie RANEA RUIZ, titulaire de 200 actions,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des actions composant le capital de la Société.

Les représentants des sociétés MFF et ICM soit Messieurs DE SOUSA FONTES Fernando et MOREIRA TOMAS Marco sont également présents en qualité de futurs acquéreurs de 700 actions de la société ABM.

Monsieur Romain QUEDREUX préside la séance en qualité de Président de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

FF

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Romain QUEDREUX de la présidence de la société ABM
- Désignation des nouveaux organes de direction
- Accord sur la cession des titres de la SCI ROISAN à Monsieur Romain QUEDREUX
- Questions diverses
- Pouvoir pour formalités

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Démission de Monsieur QUEDREUX de son mandat de Président

En conséquence de la décision prise en Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 15 décembre 2020 portant sur l'agrément de deux nouveaux actionnaires, Monsieur Romain QUEDREUX présente sa démission de Président de la société ABM.
Les actionnaires actent de la présente démission ayant pour effet ce jour et dispense Monsieur Romain QUEDREUX du délai de prévenance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

***

Le président de séance prend la parole et suspend la séance à 18 heures 15, et :

- Fait signer les ordres de mouvements et imprimés fiscaux relatif à la cession des titres de la société ABM à hauteur de 350 actions à l'EURL ICM, 150 actions à l'EURL MFF par Monsieur Romain QUEDREUX et 200 actions à l'EURL MFF par l'EURL ISAN CONSULT.

***

La séance est reprise à 18 heures 30.

DEUXIEME RESOLUTION : Désignation des nouveaux organes de Direction de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises nomme en qualité de :

- Président de la société et sans limitation de durée l'EURL ICM représentée par Monsieur MOREIRA TOMAS Marco, gérant, immatriculée au RCS d'EVRY sous le n° 890 757 339, dont le siège social est à BRIIS SOUS FORGES 91640 4 rue des oiseaux ;

- Directeur général de la société et sans limitation de durée l'EURL MFF représentée par Monsieur DE SOUSA FONTES Fernando, gérant, immatriculée au RCS d'EVRY sous le n°890 756 513, dont le siège social est à LINAS 91310 19 chemin de Tabor.

FF

L'Assemblée générale décide que leur rémunération sera fixée le cas échéant lors d'une délibération ultérieure.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : Accord de la cession des titres d'ABM dans la SCI ROISAN

Le président fait lecture de son rapport quant à la cession des titres de la SCI ROISAN détenue par la société ABM à hauteur de l'intégralité des 50 parts sociales de 1 euro soit un total de 50 euros au bénéfice de Monsieur Romain QUEDREUX.
Le Président informe que le prix de cession a été fixé à la valeur nominale au motif des engagements bancaires en cours et de la situation négative des capitaux propres. L'Assemblée Générale entérine la cession réalisée par acte sous seing privé le 22 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Monsieur Romain QUEDREUX

EURL ISAN CONSULT représentée par Anne-Sophie RANEA-RUIZ
En sa qualité de gérante dûment habilitée

FF

EURL ICM représentée par Marco MOREIRA TOMAS
En sa qualité de gérant dûment habilité
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Tomas

EURL MFF représentée par Fernando DE SOUSA FONTES
En sa qualité de gérant dûment habilité
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Fernando

FF

MT ASL MQ